

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04451
Numéro SIREN : 493 293 237
Nom ou dénomination : SAINT-ALEX

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 70007

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 21-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R070007

N° GESTION : 2013B04451

N° SIREN : 493293237

DENOMINATION : SAINT-ALEX

ADRESSE : 20 boulevard Montmartre 75009 Paris

DATE D'ACTE : 31-01-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) de gérant(s)

SAINT-ALEX
Société à responsabilité limitée au capital de 7.486.924 euros
Siège social : 20, boulevard Montmartre -75009 Paris
RCS Paris 493 293 237

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente et un janvier, à onze heures,

Les associés de la société SAINT-ALEX, société à responsabilité limitée au capital de 7.486.924 euros, identifiée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 293 237, dont le siège social est situé 20, Boulevard Montmartre – 75009 Paris (la **Société**), se sont réunis en assemblée générale au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Caudé, en qualité de gérant associé (le **Président**).

Sont présents :

Monsieur Alexis Caudé, propriétaire de	2.623.462 parts sociales
Madame Alexandra Henrion, propriétaire de	2.623.462 parts sociales
Mademoiselle Anastasia Caudé, propriétaire de	448.000 parts sociales
Mademoiselle Victoria Caudé, propriétaire de	448.000 parts sociales
Mademoiselle Camille Caudé, propriétaire de	448.000 parts sociales
Mademoiselle Elvire Caudé, propriétaire de	448.000 parts sociales
Monsieur Edgar Caudé, propriétaire de	448.000 parts sociales
Total égal au nombre de parts composant le capital social soit	7.486.924 parts sociales.

Le Président constate que les associés représentant la totalité du capital sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes les décisions de nature ordinaire à la majorité requise.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les lettres de convocation des associés ;
- la feuille de présence ;
- la lettre de démission de Monsieur Alexis Caudé de ses fonctions de gérant de la Société ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale des associés ;
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 16.1 des statuts de la Société ont été adressés aux associés en temps utile.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Alexis Caudé de ses fonctions de gérant de la Société et nomination de Mademoiselle Anastasia Caudé en remplacement ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Constatation de la démission de Monsieur Alexis Caudé de ses fonctions de gérant de la Société et nomination de Mademoiselle Anastasia Caudé en remplacement

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Alexis Caudé de ses fonctions de gérant de la Société,

dispense Monsieur Alexis Caudé de réaliser son préavis de trois (3) mois prévu au titre de l'article 14.2 des statuts de la Société,

constate la démission de Monsieur Alexis Caudé de ses fonctions de gérant de la Société, et lui donne quitus de sa gestion,

décide que la démission de Monsieur Alexis Caudé prend effet à compter de ce jour,

décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau gérant de la Société :

Mademoiselle Anastasia Caudé, née le 18 avril 1996 à Paris (75), de nationalité française, demeurant SF429 StringFellow Hall, College Road, Cranfield – Bedford, Bedfordshire, MK43 0FT, Royaume-Uni,

prend acte que Mademoiselle Anastasia Caudé a déjà fait savoir à la Société qu'elle acceptait les fonctions susceptibles de lui être confiées, et confirmé que rien ne s'opposait à leur exercice;

décide que Mademoiselle Anastasia Caudé ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de gérant de la Société.

La résolution, mise à aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

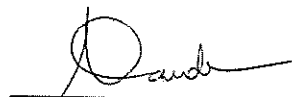
La résolution, mise à aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

*Bon pour acceptation,
des fonctions de gérant*



Monsieur Alexis Caude



Anastasia Caude¹

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ».

